2020 - 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUERCY ROUERGUE
ET GORGES DE L'AVEYRON

PROJET DE TERRITOIRE

"UNE AMBITION POUR LE TERRITOIRE"

Projet de territoire 2020-2026

Premier document de ce type à l'échelle de notre intercommunalité, le projet de territoire vient fixer un cadre global aux politiques publiques locales. Le présent feuillet vous présente succinctement les principaux points et la portée de ce document.

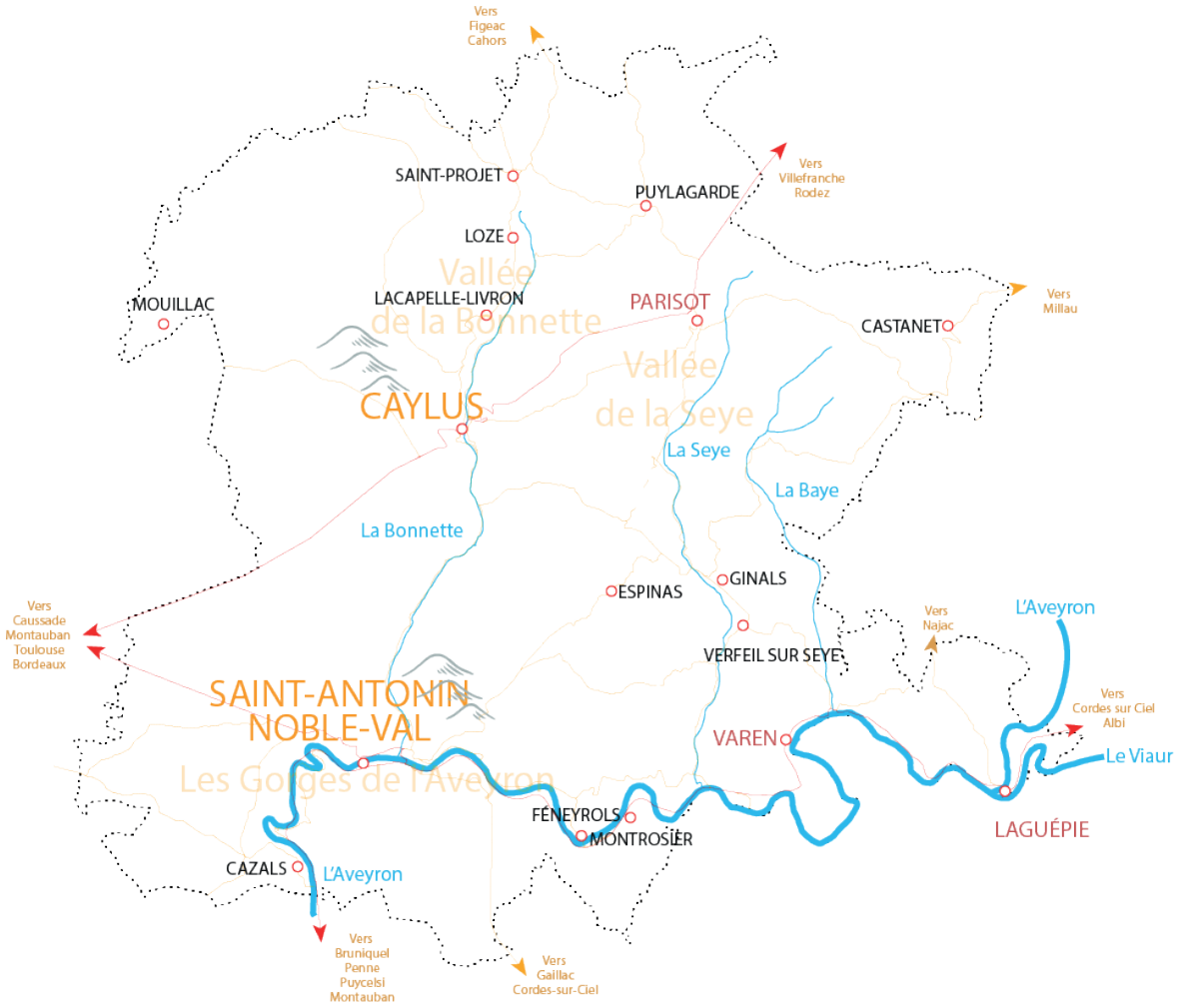

UN PROJET DE TERRITOIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Véritable document de référence, le projet de territoire doit-permettre à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) de définir les axes de son développement pour les prochaines années ainsi que les voies choisies pour atteindre ses objectifs : le Programme opérationnel pluriannuel. Le projet de territoire doit répondre aux exigences d'une action globale qui articule l'ensemble des dimensions de l'aménagement et du développement de notre territoire. En effet, tout est désormais lié : l'aménagement de l'espace, l'agriculture, le tourisme, le logement, les déplacements, les services, le développement économique, l'environnement, les équipements sportifs et culturels, la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, etc. Ce projet doit par conséquent s'inscrire dans une démarche globale de développement durable, dans une recherche à la fois de développement économique soucieux d'assurer un mieux-être social et de préserver l'environnement.

CCQRGA ?

Bien qu'initiée en 1997, la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, qui comprend aujourd'hui 17 communes, souhaite fixer une nouvelle feuille de route. Parallèlement, notre intercommunalité est progressivement montée en puissance et a pris de nombreuses compétences en complément des compétences dites « obligatoires » et fixées par la loi (« Aménagement de l'espace » et « Développement économique »). C'est dans ce contexte d'évolution que la Communauté de Communes a souhaité, à l'occasion des élections de 2020, s'investir dans l'élaboration d'un projet de territoire. Les élus et services de la collectivité, de même que la population et le tissu associatif à travers l'élaboration du projet social de territoire, ont ainsi été associés tout au long de la démarche afin que cette dynamique soit comprise et appropriée de tous. Ce projet a certes représenté un investissement en temps et en énergie, mais ce fut un investissement nécessaire. Il est « légitime et utile » car il répond aux enjeux identifiés sur notre territoire. Il est « réaliste et crédible » car imaginé pour le plus grand nombre, par celles et ceux qui vous représentent.

phases de la construction du projet

UN PROJET POUR RÉAFFIRMER LES VALEURS ET LA STRATÉGIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au-delà des politiques menées et des individus ayant incarné et porté la CCQRGA depuis sa création, il convient de s'attarder un instant sur les valeurs qui, d'une part, poussent nos 17 communes à travailler de concert pour un destin commun depuis 1997, d'autre part participent à forger un territoire attractif et agréable à vivre. Mais de quelles valeurs parle-t-on, et pourquoi ?

Une valeur cardinale : le Service public de proximité

Parce que la finalité d'une collectivité telle que la Communauté de Communes est et doit rester le service public, notion fondamentale qui pose les principes d'une action au service du bien commun, pour aujourd'hui comme pour demain.
Il s'agit en d'autres termes d'œuvrer quotidiennement à la préservation et à l'amélioration de la qualité de vie sur notre territoire, à travers des services disponibles et accessibles au plus grand nombre. Il s'agit, aussi, de garantir une égalité de traitement pour tous les habitants, de lutter contre les inégalités par des politiques solidaires et enfin de préparer l'avenir de notre territoire en innovant constamment.

Les principales étapes du projet

1 Mars-juillet 2020 :

CONSULTATION DES 17 COMMUNES

2 Septembre 2020-décembre 2021 :

ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE (DIAGNOSTIC / STRATÉGIE / PLAN)

3 Février-mars 2022 :

VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Un socle de valeurs communes

L'équité territoriale

Parce que le territoire intercommunal est composé de communes et de polarités de tailles diverses et dotées de fonctions distinctes (centralité, pôle intermédiaire, etc), la Communauté de Communes s'attache depuis sa création à maintenir une forme d'équité dans la conduite de ses politiques vis-à-vis de ses communes membres. Cela se traduit dans les faits par une juste prise en compte du rôle et des fonctions assurées par chaque commune vis-à-vis de sa zone d'influence voire de l'ensemble du territoire intercommunal.

L'équilibre territorial

Parce qu'à travers sa compétence obligatoire « Aménagement de l'espace » une communauté de communes doit se poser en garante des équilibres territoriaux entre les communes qui la composent. La préservation et le développement du cadre de vie (patrimoines naturel et architectural) en est l'un des objectifs principaux. Les politiques intercommunales doivent par ailleurs se traduire concrètement sur l'ensemble des bassins de vies qui la composent. Cela doit se traduire dans les faits par un égal accès de chaque administré aux services et politiques intercommunaux.

La solidarité

Parce que notre territoire, à l'image de nombreux territoires ruraux, est impacté par des phénomènes endogènes (vieillissement, etc), exogènes (désertification médicale, etc) et peuplé d'une part importante de personnes en difficulté (chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, etc), il nous faut collectivement inventer la ruralité de demain, dans laquelle l'accès aux services sera assuré pour chacun, et où le lien social sera préservé.

Les deux valeurs qui suivent se distinguent par une approche plus transversale des politiques intercommunales, que l'on peut caractériser par la recherche permanente d'innovation territoriale, sociale ou encore technique (numérique).

Le pragmatisme

Parce qu'afin d'assurer la pérennité des politiques menées sur le territoire, la Communauté de Communes s'emploie à porter des projets en phase avec ses moyens, qu'ils soient humains ou financiers. La CCQRGA se distingue donc par une recherche permanente d'opportunités (appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, etc) pour mettre en œuvre des réalisations ambitieuses tout en préservant sa santé financière.

L'audace

Parce que pour se réinventer, un territoire tel que le nôtre se doit d'innover, de surprendre, d'aller là où on ne l'attend pas. C'est par exemple le cas de la politique amorcée en 2016, poursuivie depuis, autour du numérique (Fablab, Tiers Lieu, etc) et qui fait la renommée de la CCQRGA au-delà de ses frontières.

Au-delà de la stratégie : un programme pour le mandat 2020-2026

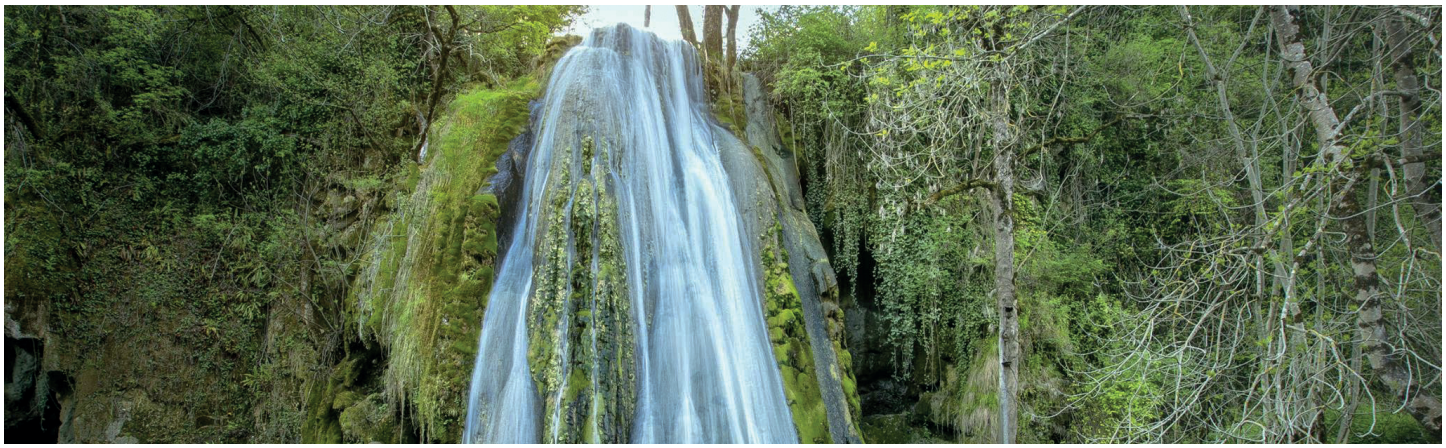

Notre territoire se caractérise par une ruralité très marquée qui, avant d'être une faiblesse est, avant tout, un formidable atout. C'est ce qu'on en fait (ou n'en fait pas) qui peut la transformer en avantage ou en handicap. Il s'appuie sur un patrimoine architectural et environnemental tout à fait remarquable, qui constitue le cadre de vie auquel nous sommes tant attachés.

Le mandat qui s'est ouvert suite aux élections de 2020 est l'occasion d'amorcer un virage stratégique d'ampleur, de nature à conforter et améliorer notre cadre de vie actuel, mais aussi et surtout à préparer l'avenir. Ce virage stratégique, ou projet de territoire, qu'il s'agit de prendre est, d'une certaine manière, un engagement vis-à-vis de l'ensemble des habitants. En conséquence, il prend la forme d'un programme élaboré à l'échelle du mandat (2020-2026).

Ce projet de territoire pose un principe fondamental : la finalité de l'action politique est de proposer aux habitants des conditions de vie les plus agréables possibles en leur offrant des services adaptés et un environnement de qualité. Cet objectif constitue l'axe 1 de notre projet de territoire.

Toutefois, les services publics ont souvent du mal à s'auto-financer. C'est pourquoi, deux autres axes seront privilégiés :

- **Favoriser un développement économique adapté à notre territoire : Au-delà du maintien des emplois sur le territoire, l'objectif est ici de créer de nouveaux emplois pour fixer la population (axe 2).**

- **Encourager l'accueil contrôlé de nouvelles populations : Sous réserve d'être organisé pour éviter une mutation anarchique, l'accueil de nouvelles populations permet d'une part de dégager des recettes fiscales mais aussi de conforter les services publics offerts (axe 3).**

Enfin, la Communauté de Communes a pris, depuis sa création, de nombreuses compétences mais son organisation et son fonctionnement n'ont pas évolué.

Par exemple il apparaît absolument indispensable :

- **De conforter le rôle de certains services,**
- **De modifier l'organisation actuelle dans laquelle tout repose sur le seul Directeur Général des Services (DGS).**

Il faudra aussi modifier le fonctionnement interne pour :

- **Prendre en compte les modifications récentes apportées par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,**
- **Favoriser la concertation et l'expression démocratique pour que tous les acteurs puissent s'approprier plus facilement le projet de territoire.**

Ce point constitue le quatrième et dernier axe de ce programme.

Présentation synthétique du programme 2020-2026 :

1

UN TERRITOIRE ÉPANOUISSANT

- Offrir des services publics de qualité pour une ruralité vivable
- Placer l'environnement et l'humain au cœur du développement local
- Organiser le tourisme autour de nos patrimoines naturel et historique
- Accompagner une agriculture qualitative et respectueuse du vivant
- Valoriser les savoir-faire locaux du tissu commercial et artisanal
- Proposer des espaces de création numérique et d'innovation ouverts à tous

2

UNE RURALITÉ INNOVANTE

3

UN TERRITOIRE ACCUEILLANT

- Partager une Politique d'accueil source d'attractivité
- Equilibrer l'aménagement du territoire
- Faciliter l'accès et les usages numériques
- Construire une mobilité au service du lien social et de la vie quotidienne
- Optimiser les moyens locaux pour une voirie de qualité
- Apporter les moyens nécessaires à l'exercice des diverses compétences
- Développer la mutualisation des moyens avec les communes mais aussi en interne
- Faire évoluer le fonctionnement de la Communauté

4

UNE COLLECTIVITÉ EFFICIENTE

Communauté de Communes QRGA
Maison des services publics
BP30 82140 Saint Antonin Noble Val

Tél. : 05.63.30.67.01